

Résumé de l'analyse VOX de juin 2021: Complément d'enquête et analyse à propos de la votation populaire suisse du 13 juin 2021

Presque 60 % de l'électorat suisse a voté le 13 juin 2021, et parmi ces personnes un nombre comparativement élevé faisant moins confiance au Conseil fédéral. Les deux initiatives agricoles ont mobilisé le plus fortement, sachant que c'est la loi CO2 qui a été la plus intensément discutée. Toutefois, la forte mobilisation des initiatives agricoles dans les régions rurales a conduit non seulement à deux Non clairs à ces initiatives, elle a également contribué au refus de la loi CO2. En outre, ce sont des considérations financières qui ont soutenu le Non à la loi CO2. Les plus jeunes ont certes dit majoritairement oui à la loi CO2, mais cela n'a pas suffi. Pour la loi Covid-19, une claire majorité a déclaré faire confiance au Conseil fédéral, à l'OESP et à la COVID-19 Task Force. De même, le Oui exprimé pour la Loi contre le terrorisme est une preuve de confiance donnée au Conseil fédéral et à la police qui dispose désormais de plus d'instruments pour mettre la Suisse à l'abri des attentats terroristes. C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête auprès de 3'057 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de juin 2021. L'analyse a été réalisée par gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Le Non à l'initiative sur l'eau potable, expression de la confiance manifestée aux agriculteurs

Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (« Initiative pour une eau potable propre »)

L'initiative pour une eau potable propre ciblait l'introduction de contraintes environnementales importantes via les versements directs au secteur agricole. Elle a nettement échoué avec 39,3 % de Oui. Le camp du Non a fondé cela plutôt sur les liens l'unissant à l'agriculture et a jugé les exigences trop extrêmes ou a trouvé le projet de loi exagéré. A la campagne le refus a été plus net, tandis qu'il convainquait une majorité dans les centres urbains. Le lieu de vie des personnes interrogées a donc joué dans leur décision un rôle plus important que leurs particularités sociodémographiques. La votation s'est avérée être dans l'ensemble un témoignage de confiance à l'agriculture d'aujourd'hui : Plus la confiance envers les agriculteurs était élevée et plus la part de Non était importante. Considérée sur le plan politique, l'initiative a été jugée de façon nettement plus positive par les personnes se positionnant à gauche ou sympathisant avec les parties de gauche ou verts, sachant que dans les rangs des sympathisants du PVL et du PS nombreux ont été ceux à voter Non malgré des majorités de Oui. Les partisans de l'initiative ont fondé leurs sympathies aussi bien sur des aspects environnementaux que sur la santé étant donné que l'eau potable constitue une base importante de la vie.

Les restrictions d'usage des pesticides sont certes acceptées, mais leur interdiction butte aussi sur des considérations de prix

L'initiative populaire « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » (Initiative pour l'interdiction des pesticides)

Le Conseil fédéral a déjà mené de front la discussion sur l'initiative pour une eau potable propre et l'initiative pour l'interdiction des pesticides. La votation le même jour sur deux projets de loi agro politiques a aussi conduit la plupart du temps à une discussion de front dans les médias et l'argumentation du camp des Non a été similaire contre les deux projets. Cette attitude s'est décalquée sur le comportement de vote : plus de 90 % ont voté de la même manière; la part de Oui (39,4 %) a été pratiquement identique et le schéma conflictuel aussi se chevauche de façon semblable pour les deux projets de loi. Ainsi, par exemple, la différenciation au sein du PVL entre la libre décision de vote relatif à l'initiative sur l'interdiction des pesticides et le mot d'ordre Oui relatif à l'initiative pour une eau potable propre n'a pas eu d'effet détectable sur les rapports de majorité auprès des sympathisants du PVL. De la sorte, la différenciation entre les votants était ainsi bien fondée à l'aide des arguments, mais elle s'est toutefois restreinte, aussi pour le Non à l'initiative pour l'interdiction des pesticides, principalement à la confiance envers les agriculteurs. L'évaluation des arguments en faveur du Oui et du Non signale qu'une cessation fondamentale de l'usage des pesticides dans l'agriculture est certes bien acceptée et même réputée faisable, mais que les modalités proposées renchériraient les produits alimentaires en Suisse. Pour les deux projets de loi, les prix des produits alimentaires en hausse ont rarement été indiqués spontanément, les considérations de prix toutefois ont également joué un rôle important au niveau des arguments.

Les votants en faveur du Oui font confiance au Conseil fédéral, à l'OFSP et à la COVID-19 Task Force

Loi fédérale sur les fondements légaux des ordonnances du Conseil fédéral visant à maîtriser l'épidémie de Covid-19 (loi Covid-19)

La loi Covid-19 a été promulguée pour créer les bases juridiques nécessaires permettant au Conseil fédéral d'atténuer les répercussions négatives de l'épidémie de Corona sur la société et l'économie. L'association « Amis de la Constitution » a recouru à la voie référendaire étant donné que cette loi engendre un potentiel d'abus et qu'elle a été préparée sans consulter le peuple. La Loi Covid-19 a été adoptée par 60,2 % de Oui. L'électorat qui a dit Oui fait confiance au Conseil fédéral, à l'OFSP et à la COVID-19 Task Force. Pour cet électorat, il est clair que cette base légale est nécessaire pour assurer le soutien financier, qu'il faut un guidage clair pendant la pandémie et que le Conseil fédéral fait du bon travail. En revanche, l'électorat qui a dit Non est âgé en majorité de moins de 40 ans, il fait moins confiance au Conseil fédéral et sympathise en majorité avec l'UDC. Cet électorat argumente que l'acceptation de la loi engendrerait trop de potentiel d'abus, que les coûts seraient trop élevés, qu'une obligation de se faire vacciner apparaîtrait et que les mesures visant à maîtriser la pandémie pourraient être pires que le virus lui-même.

La protection du climat perd face aux renchérissements et aux frais élevés attendus Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi CO2)

La loi CO2 correspond à la politique climatique pratiquée jusqu'à présent et vise à réduire les rejets de CO2. La loi crée des incitatifs financiers visant à promouvoir un comportement respectueux du climat. Ce sont les milieux économiques et de l'UDC ainsi que la section de la Suisse occidentale du mouvement de grève du climat qui ont emprunté la voie référendaire. Tandis que les milieux économiques et de l'UDC critiquaient la loi qui pour eux reviendrait trop chère, elle n'allait pas assez loin pour les grévistes du climat. La loi a été refusée avec 48,4 % de Oui. Les motifs des votants du Non étaient majoritairement de nature financière : Le rapport coût/utilité de la loi CO2 n'est pas bon et il affaiblit les PME. Le principe de la protection active du climat a suscité la controverse parmi les opposants : 46 % des personnes ayant voté non ont approuvé l'argument en faveur d'une action plus décisive contre le changement climatique. Cependant, la majorité de ces votants ne fait confiance ni aux associations environnementales ni à la science ni à la recherche climatique. La majorité des votants du Non sympathisent avec l'UDC, le PLR et le Centre. Il y a lieu de supposer que la mobilisation des initiatives agricoles a influencé le Non à la loi CO2, car le triple Non (aux initiatives agricoles et à la loi CO2) a été exprimé avec le vaste soutien de personnes en provenance des territoires ruraux. Pour la claire majorité des votants du Oui en revanche, il était important que la protection de l'environnement doive revêtir plus d'importance que le niveau de vie économique, raison pour laquelle il faut agir d'urgence selon elle. Il s'avère en outre que la part de Non augmente avec l'âge. Les plus jeunes ont en majorité voté Oui notamment parce qu'ils accordent eux aussi, comparés aux moins jeunes, plus de poids à la protection de l'environnement qu'au niveau de vie.

Les craintes envers le terrorisme prévalent sur la peur de l'arbitraire policier et de l'État policier

Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) (« Loi anti-terroriste »)

La loi antiterroriste vise à combler une lacune en offrant à la police plus de possibilités pour empêcher les attentats terroristes. En revanche, l'instrument référendaire a été saisi par l'association « Amis de la Constitution » et par différents jeunes partis. Pour eux, il est clair que la loi est trop vague et que la Suisse pourrait devenir un État policier. La loi antiterroriste a été adoptée par 56,6 % de Oui. Les votants du Oui étaient des sympathisant-e-s des partis du Centre, PLR, UDC, PVL et Verts. Ces votants font au minimum une grande confiance à la police et au Conseil fédéral. Pour eux a en outre été déterminant le fait qu'il fallait renforcer la sécurité de la Suisse et que le risque terroriste est réel. Pour ces raisons, la police doit pouvoir disposer de davantage d'instruments. Pour les votants du Non, la loi donne trop d'attributions, elle permet un comportement arbitraire de la police et entraîne la disparition de l'État de droit. Les votants du Non étaient aussi majoritairement plus jeunes. L'effet de l'âge a été plus important que pour la loi CO2.

Les jeunes et les personnes « complètement à droite » ont été fortement mobilisées

La participation

Lors du rendez-vous du 13 juin 2021 devant les urnes, un nombre comparativement très élevé de titulaires du droit de vote a participé à la votation : Pour les cinq objets, la participation s'est située entre 59,5 % et 59,7 %. Les autres dimanches durant lesquels davantage de personnes ont voté que ce 13 juin ne sont qu'au nombre de quatre. Comparé à d'autres dimanches de votation, les points suivants sautent aux yeux en matière de participation : Le 13 juin 2021, les garçons ont été plus nombreux à voter, à savoir 54 % de tous les 18 à 29 ans, ainsi que les personnes se positionnant « complètement à droite » selon l'auto-évaluation gauche-droite. En outre ont également participé un grand nombre de personnes qui font peu confiance au Conseil fédéral.

Les projets mis au vote

Au cours des votations du 13 juin 2021, l'électorat Suisse avait à se prononcer sur cinq projets de loi. L'Initiative pour une eau potable propre, l'Initiative pour une Suisse sans pesticide et la loi CO2 ont été refusées. La loi COVID-19 et la loi antiterroriste ont été adoptées.

A propos de l'étude

Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, l'institut gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionné-e-s de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec le Dr. Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont recueillies par téléphone à chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Au plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Chaque enquête s'achève par des questions d'ordre statistique (par exemple le niveau d'éducation, l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'importance de ces variables dans le comportement de décision politique est bien connue.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses, ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participant-e-s aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](https://www.swissvotes.ch). Il en va de même pour tous les anciens jeux de données VOX et rapport VOX.

Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur [vox.gfsbern.ch](https://www.vox.gfsbern.ch)

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

 **SWISS INSIGHTS**
Institute Member

 **gfs.bern**
Menschen. Meinungen. Märkte.